
Adresse de la société populaire de Nay (Basses-Pyrénées)
invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la
séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Nay (Basses-Pyrénées) invitant la Convention à rester à son poste, en annexe de la séance du 6 frimaire an II (26 novembre 1793). In: Tome LXXX - Du 4 Frimaire au 15 Frimaire an II (24 novembre au 5 Décembre 1793) pp. 207-208;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1912_num_80_1_39350_t1_0207_0000_7;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

l'envi guerre aux tyrans et aux anarchistes, de maintenir la liberté, l'égalité, la souveraineté du peuple, la République une et indivisible et le respect des personnes et des propriétés. Les Robespierre, Danton et Marat exaltent ces grands principes, les Guadet, Vergniaud et Gensonné les font aussi valoir. Les premiers ou les derniers sont sans doute de grands coupables, puisqu'en professant ces mêmes vérités ils machinent sourdement la ruine de la République. Que peut faire le peuple dans cette anxiété. Il connaît en tout cela le danger qui le menace, mais il ne découvre pas les véritables coupables; il dira : peut-être qu'une section du peuple a manqué à la représentation nationale en se portant, le 31 mai dernier, avec une force armée jusque dans le sanctuaire des lois? C'est sans doute une grande tâche pour cette section, doit-on en tirer une vengeance éclatante par la force des armes (ce qui romprait infailliblement l'unité de la République) ou bien attendre du temps que cette section reconnaisse et avoue la faute? Ce dernier parti paraît plus sage. Dira-t-on encore que 32 députés de la Convention, soupçonnés traîtres envers la patrie ont été mis en état d'arrestation par un décret arraché à l'assemblée par la violence? Doit-on, sous prétexte d'inviolabilité attachée au caractère de représentant du peuple, exiger qu'ils soient rendus à leurs fonctions augustes? ou bien qu'ils attendent en cet état qu'un tribunal légal, après avoir éclairé leur conduite, les y renvoie s'ils sont sans reproche? Ce dernier parti paraît aussi le plus sûr. »

D'autres membres ont aussi parlé sur cette matière.

Après quoi, le président a mis aux voix et posé la question de cette manière : « Approuvez-vous les mesures prises par l'assemblée générale des députés des communes, des autorités constituées et des Sociétés populaires du département de l'Aude, consignées dans leurs délibérations des 20 et 21 présent mois sur les dangers qui menacent la République, « oui ou non? » Sur quoi, les voix recueillies par le même, il en est résulté que tous les membres composant l'assemblée ont unanimement désapprouvé les mesures adoptées par ladite assemblée générale, et ont, lesdits membres, signé, ceux qui ont su, avec le président et le secrétaire greffier.

Collationné par nous :

BRUTINEL, secrétaire-greffier.

N° 81.

La Société populaire de Cette, aux représentants du peuple à la Convention nationale (1).

« Cette, le 4 octobre 1793, 2^e de la République, une et indivisible.

« Représentants,

« Le peuple indigné de tant de trahisons a enfin résolu d'y mettre un terme par l'organe

de ses représentants, dont la fermeté et l'énergie ne laissent point douter à l'univers être le Sénat le plus redoutable.

« Le temps est enfin arrivé où le son formidable de la trompette des lois doit se faire entendre dans toute l'étendue des pays habités.

« La Constitution, citoyens représentants, a restauré les républicains, mais n'a pas fini de les régénérer; il reste un coup à frapper, dont vous avez ajourné la base et dont l'économie du sang vous fait un devoir sacré de l'accélérer, pour arrêter les foyers infernaux des volcans qui nous menacent.

« Ce coup consiste à ce qu'expulsant tous les nobles employés dans nos armées, et en envoyant à vingt-lieues des frontières ceux qui, non sans de grands dangers, y habitent, que ce décret fasse tomber toutes les têtes coupables, ébranle les murs des prisons qui enferment les gens suspects jusqu'à la paix, que l'énergie de ce décret sentencieux fasse pâlir les tyrans, trembler de crainte leurs satellites, arrache les hommes à l'esclavage, fasse écrouler les voûtes de l'aristocratie et anéantisse à jamais le fédéralisme.

« Les demi-mesures ne peuvent qu'être des vents contraires à la marche du vaisseau politique de l'État; les sans-culottes vous invitent, citoyens représentants, de les éviter et renouvellent leurs serments de se sacrifier plutôt que de permettre que vous quittiez le poste qui vous a été confié jusqu'à ce que le grand ouvrage soit accompli.

« Les sans-culottes composant la Société populaire de Cette. »

(Suivent 45 signatures.)

N° 82.

Ecommoi (Ecommoy), département de la Sarthe (1).

N° 83.

La Société républicaine de Nay, département des Basses-Pyrénées, à la Convention nationale (2).

« Représentants du peuple français,

« Il était écrit dans les fastes du destin qu'après les trop nombreux siècles d'oppression et d'esclavage, l'on verrait naître enfin les beaux jours de la liberté où, sous un gouvernement établi sur les bases mêmes de la nature, l'homme serait rendu à sa première dignité, l'espèce humaine soustraite à la verge du despotisme et les membres du corps social rangés sous le niveau de la douce égalité. Il était écrit qu'avec l'horreur du gouvernement d'un seul naîtrait l'amour ardent de celui de tous, et que le germe du vrai républicanisme placé par la nature dans le cœur des Français se développerait un jour, qu'il en naîtrait ces doux fruits que lui seul peut produire, que les seuls

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 778.

(2) Nous n'avons pu découvrir cette adresse.
(2) Archives nationales, carton C 281, dossier 778.

hommes libres savent savourer, pour qui ceux qui vont courbés sous des maîtres, mais dans lesquels toute idée de liberté n'est point étouffée, poussent des soupirs et que les despotes détestent.

« Il était écrit que ce gouvernement serait proclamé par les Français, qu'il serait constitué après que la majorité de ceux à qui le peuple en donna la mission aurait surmonté tous les obstacles, évité tous les écueils et rendu vaines toutes les trahisons.

« Oui, les nations trouveront dans la Constitution républicaine des Français le modèle de celle qu'elles sauront se donner un jour lorsque l'épuisement total des forces des despotes et la chute de leur prestige succéderont à leurs vains efforts contre le génie de la liberté qui, quoi qu'ils puissent faire, quoi qu'ils puissent essayer, amènera d'heureuses révolutions dans les diverses plages de la surface du globe soumises encore au despotisme, devant qui les sceptres se briseront, les trônes s'écrouleront, par qui les peuples seront revivifiés et rendus à l'exercice de leurs droits sacrés qu'ils ne purent jamais perdre.

« C'est vous, représentants, qui fûtes choisis pour amener cet ordre des choses; vous proclamâtes la République, vous l'avez constituée, vous avez établi plusieurs branches de législation et dignes d'un peuple libre. Par vous ont été conjurées tant de tempêtes qui menaçaient le vaisseau de l'État; par vous ont été prises les mesures efficaces qui l'ont sauvé jusqu'à ce jour.

« Notre but n'est point de vous flatter, mais de vous exprimer les sentiments que nous dictent la reconnaissance et la franchise, et le vœu que nous inspire notre amour pour la chose publique.

« Vous avez sauvé la République, soustrait l'indigent à l'avarice du riche, rehaussé le crédit de la monnaie nationale; le décret sur la taxe des objets de première nécessité est un nouveau titre à la reconnaissance du peuple envers vous.

« Vous avez enfin bien mérité de la patrie. C'est à vous, hommes énergiques de la Montagne, que nous devons les plus grands témoignages de satisfaction. Votre courage, votre marche ferme et rapide, votre dévouement à la République lui ont acquis ses triomphes et conservé son unité et son indivisibilité. Continuez à servir sa cause avec la même ardeur, le bien que vous opérerez encore sera la récompense de celui que vous avez opéré déjà.

« Oui, représentants, vous opérerez encore le bien du peuple; vous demeurerez au gouvernail jusqu'à la fin de la tempête, vous ne remettrez le vaisseau de l'État dans les mains de nouveaux pilotes que dans un temps calme et tranquille. Nous vous le demandons. Les dangers de nouvelles élections de législateurs dans un moment où les ennemis de la chose publique n'oublieraient aucun moyen de les rendre mauvaises, la juste crainte qu'inspire l'inexpérience, même momentanée, dans un temps critique, où un inconvenient léger dans un autre ne laisse pas que d'être à redouter, la crainte de scissions dans le corps législatif lorsqu'elles seraient si funestes à la patrie et pourraient lui causer d'affreux déchirements, tout nous excite à vous le demander. La patrie exige de vous ce nouveau sacrifice, écoutez notre voix et celle de tant de républicains qui vous le demandent avec nous et vous acquiescerez à nos vœux.

« Nay, département des Basses-Pyrénées, le 14 octobre 1793, l'an II de la République une et indivisible.

« MANAUT, président; GIBERTIN, secrétaire. »

N° 84.

La Société des sans-culottes séant à Saverdun, département de l'Ariège, district de Mirepoix, au citoyen Président de la Convention nationale (1).

« Citoyen,

« Veuillez nous faire le plaisir de communiquer l'adresse ci-closée à la Convention nationale, où elle trouvera l'expression la plus intense de nos cœurs.

« Salut et fraternité!

« Jean SOL, vice-président; J. FINES, secrétaire; H. GOTT, secrétaire. »

« Saverdun, le 18 octobre 1793, l'an II de la République française une et indivisible. »

Les citoyens composant la Société populaire de Saverdun, aux citoyens représentants du peuple à Paris (2).

« Saverdun, le 16 octobre 1793, l'an II de la République française, une et indivisible.

« Citoyens représentants,

« Les sans-culottes composant la Société populaire séant à Saverdun, viennent de secouer le sommeil léthargique où les avaient plongés les projets astucieux et contre-révolutionnaires combinés par les ennemis de la République, de former une seconde Vendée dans le département de l'Ariège dont nous faisons partie.

« Heureusement, citoyens représentants, notre Société, quoique peu nombreuse, contient de vrais et chauds républicains; ils ont concouru de tout leur pouvoir à démasquer les traîtres qui avaient formé ces criminels projets. Les dénonces répétées que nous avons faites aux autorités constituées de notre département n'ont pas été sans fruit, car au moment où nous étions à même de succomber sous leurs criminelles manœuvres, nos sages administrateurs avaient réclamé la force armée auprès des représentants du peuple délégués à l'armée des Pyrénées-Orientales, séant à Toulouse, qui nous envoyèrent fort à propos des défenseurs, ayant à leur tête le général Frécheville.

« Cette expédition, citoyens représentants, a produit un effet merveilleux par la prise de quelques-uns de ces scélérats et par leur entier anéantissement.

« Nous devons beaucoup à la sagesse des ci-

(1) Archives nationales, carton C 281, dossier 778.
(2) Ibid.